

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### AISANCE AQUATIQUE : la Ville de Bayonne mobilisée pour lutter contre les noyades

Seule ville de Nouvelle-Aquitaine à participer à la 1<sup>re</sup> phase du Plan  
interministériel de prévention des noyades



©Anouck Oliviero

**À la suite d'une enquête menée par Santé Publique France au cours de l'été 2018, il a été constaté une augmentation significative du nombre de noyades et en particulier dans la tranche d'âge des 0 à 6 ans. Fort de ce constat, un plan interministériel de prévention des noyades a été lancé. Du 28 juin au 2 juillet, la Ville de Bayonne s'associe et constitue par la même occasion la seule Ville de Nouvelle-Aquitaine à participer à la première phase de ce projet. Elle permettra la formation de 27 agents et la mise en place de « classe bleue » pour 62 élèves de l'école publique Simone Veil.**

Le Plan interministériel de prévention des noyades entre en œuvre pour la première fois à Bayonne et se décline avec deux actions importantes qui se dérouleront du 28 juin au 2 juillet au Centre aquatique des Hauts de Bayonne. **La première consiste en une formation de formateurs en aisance aquatique.** Il s'agit de la seule formation de ce type en Nouvelle-Aquitaine, rassemblant 27 professionnels de l'enseignement. La deuxième action concerne la mise en place d'une « **classe bleue** » pour les élèves de **trois classes**

**de l'école Simone Veil**, qui sera encadrée par les élèves formateurs en collaboration avec les professeurs des écoles attachés à ces classes.

**L'aisance aquatique** s'adresse aux **non-nageurs** et se pratique dans un bassin où **le pratiquant n'a pas pied et cela, sans matériel d'aide à la flottaison**. Elle vise une expérience positive de l'eau et une adaptation au milieu aquatique. L'entrée et la sortie de l'eau, l'immersion, la découverte de la flottaison, la capacité à modifier la forme de son corps dans l'eau, à s'y orienter ainsi qu'à pouvoir s'y déplacer 10 mètres pour rejoindre le bord du bassin sont autant d'étapes de sa construction.

La pratique de l'aisance aquatique peut débuter dès 3 ou 4 ans. Il est néanmoins possible de s'y engager à tout âge si on ne sait pas nager, si on n'est pas à l'aise dans l'eau ou encore si on a eu de mauvaises expériences aquatiques.

Vingt-sept personnes (conseillers pédagogiques en Éducation Physique et Sportive de l'Inspection Académique du département, ETAPS – MNS de la Ville de Bayonne et d'autres collectivités, éducateur de clubs de natation et de triathlon de la région), seront formées pour devenir des acteurs en situation d'éducation lors des prochaines classes bleues et ainsi devenir les formateurs des futurs intervenants en classe bleue (professeurs des écoles, éducateurs sportifs, parents, bénévoles de clubs).

**Les « classes bleues »** organisées pour des enfants de 4 à 6 ans se déroulent sous forme d'un apprentissage de l'aisance aquatique, concentré dans le temps et organisé sur le temps scolaire, avec une pratique quotidienne ou biquotidienne de séances de 40 à 45 minutes, sur une ou deux semaines.

Trois classes de l'école municipale Simone Veil de Bayonne (46 élèves de grande section de maternelle et 16 élèves de cours préparatoire) y participeront à la fin du mois au travers d'un cycle de 8 séances sur 4 jours pour chaque classe, soit 2 séances par jour, avec un apprentissage en grande profondeur, sans matériel de flottaison.

Les formations sont assurées par des instructeurs en « aisance aquatique » de l'École Régionale de Formation aux Activités de la Natation (E.R.F.A.N) de la Ligue de Natation de Nouvelle Aquitaine et du Comité Départemental de Natation des Pyrénées Atlantiques.

Cette action est menée en partenariat avec les acteurs de l'enseignement de la natation : Éducation Nationale, Fédération Française de la Natation, Ville de Bayonne et autres collectivités du département.

Outre ses ressources humaines, la Ville de Bayonne s'engage également par la mise à disposition du centre aquatique valorisée pour un montant de 6 000 € et le transport des enfants à hauteur de 1 000 €, soit un engagement estimé pour la Ville de 7 000 €.